



Strasbourg, lundi 25 avril 2022

AVIS A LA BATELLERIE N° FR/2022/02079

Pris en application :

Règlement particulier de police du port, établi par arrêté préfectoral du 3 septembre 2014
Arrêté préfectoral n°2022-011

Manifestation nautique et activités nautiques (Balade en Paddles)

**Balade en Paddles le vendredi 20 mai 2022
(18h00 à 21h00)**

Appel à la vigilance (tous les usagers - dans les deux sens)

- le 20/05/2022 de 18:00 à 21:00

- o **Port autonome de Strasbourg, Bassin Dusuzeau**
- o **Port autonome de Strasbourg, Bassin des Remparts (Ecluse nord incluse)**

Commentaire :

Une manifestation nautique regroupant 100 paddles se déroulera le vendredi 20 mai 2022 de 18h00 à 20h00 sur l'itinéraire indiqué ci-dessus. Mesdames et Messieurs les bateliers sont invités à naviguer avec prudence.

Les dispositions suivantes doivent être portées à la connaissance des participants à la manifestation par l'organisateur :

Les rameurs se conformeront aux instructions données par les agents de la Brigade Fluviale de la gendarmerie et des agents du port autonome de Strasbourg.

La navigation des embarcations ne devra apporter aucune gêne ou retard à la navigation de commerce ou de plaisance. A l'approche d'autres bateaux, les paddles devront serrer à droite et se mettre en file.

Les équipements de sécurité (port du gilet de sauvetage) sont obligatoires pour toutes les personnes à bord des paddles.

Le franchissement de l'écluse nord est interdit. Il conviendra de plus de s'en tenir éloigné d'une distance minimale de 300 mètres.

Des pièces jointes sont attachées à cet avis. Vous pouvez les consulter sur notre site internet (www.vnf.fr)

Service(s) à contacter :

Port autonome de Strasbourg, Pôle Exploitation Entretien et Maintenance (PEEM), 6 rue de la Coopérative,
67000 STRASBOURG
Tél : 03 88 60 53 31

Date limite d'affichage :

21/05/2022

Chef de Service

Thomas SCHAEFFER